

CSA-R EMA

du 25 mai 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis pour ce 1^{er} CSA de l'EMA et de l'histoire de notre ministère. Celui-ci se tient après de long mois de conflits sociaux sur fond de réforme des retraites. Le gouvernement et son chef de « **Guère** » ont délibérément choisi la voie du mépris et de l'arrogance envers l'ensemble des travailleurs de ce pays, ceci laissera des traces indélébiles dans le dialogue social à tous les niveaux.

Cette première réunion est une réunion d'installation. **FO Défense**, à l'origine de la création de ce CSA, se félicite de ce nouvel espace de dialogue social.

Les élus **FO Défense** souhaitent que cette instance ne soit pas utilisée comme une chambre d'enregistrement des décisions prises par l'administration. L'exemple du gouvernement sur la gestion de la réforme des retraites qui s'est traduit par un monologue où aucune concertation ou négociation sur le sujet n'ont eu lieu n'est pas l'exemple à suivre. Ces remarques sont valables pour l'ensemble des employeurs présents ce jour. Pour **FO Défense**, il est inconcevable que le dialogue ne soit pas ouvert et constructif.

Les principaux axes qui seront présentés lors de ce CSA suscitent beaucoup d'interrogations :

- La politique ministérielle des ressources humaines, en particulier les promotions et valorisation des parcours professionnels.
- Les REO des différents employeurs ne sont pas honorés que ce soient sur des postes civils ou militaires.

En ce qui concerne la population civile, nous enregistrons de nombreux départs vers le privé, pour exemple, la population ICT. Cet état de fait est dû au peu d'attractivité de notre ministère, notamment sur les plans financiers, valorisation du travail, reconnaissances professionnelles, etc. ...

- Parcours professionnels :

- Le recrutement revêt une acuité particulière au sein de la DRM ou de la DMAé, il ne s'agit pas de dévaloriser tel service du ministère par rapport à un autre mais de prendre en compte des problématiques comme le « renseignement » porté par la LPM.
- La complémentarité des populations d'agents fonctionnaires et contractuels revêt aussi une attention spécifique au sein de ce CSA.



DECLARATION LIMITAIRE



- Indemnitaire et rémunérations :

- Pour le ticket mobilité, certains employeurs utilisent des réorganisations de services sans changement de fiche de poste avec comme conséquence la non attribution du ticket.

FO Défense trouve cela fort mesquin.

Pour les postes techniques demandant de l'expertise, ce n'est pas la clause de revoyure qui permettra une augmentation à sa juste valeur de l'IFSE.

Le contenu des fiches de poste n'est pas en accord avec la réalité du poste tenu, la problématique des fiches de poste générique entraîne une inégalité entre les agents, qui peut être source de conflit.

- IMOMA

Le paiement de prime IMOMA a été un exemple de la gestion catastrophique des dossiers indemnitaires. Nous avons appris la semaine dernière que les mises en paiement pourraient intervenir sur la paye de Juillet 2023, néanmoins nous réitérons notre demande auprès de la DMAé d'obtenir la liste nominative des ayants droits 2022 et 2023.

L'interprétation des textes par certains gestionnaires ignorants peut engendrer la non attribution de l'IMOMA.

FO Défense stigmatise un irritant comme le manque d'expertise dans les RH de proximité qui ne sont pas assez armées voire même compétentes, la Révision Générale des politiques Publiques (RGPP) et la Modernisation de l'Action Publique (MAP) étant passées par là.

FO Défense sera vigilante, comme elle l'a indiqué au sein du CSA-M et dans les travaux préalables à l'élaboration de l'agenda social, aux problématiques sur la place des catégories C au sein de notre département ministériel. La catégorie C, quelles que soient les évolutions évoquées, constitue une des composantes essentielles des agents publics du MINARM. Par ailleurs, le contexte global a changé au sein du ministère des Armées, l'administration ayant du mal à recruter des agents de catégorie C dont elle a besoin.

FO Défense propose une rénovation du travail et des parcours professionnels des catégories C.

FO Défense sera vigilante à des parcours professionnels pour tous, et à la complémentarité du lien entre les personnels civils et militaires.

FO Défense sera vigilante à l'examen des situations individuelles des secrétaires des DMD ou des problématiques plus globales comme celles de sites au sein de la DMAE.

FO Défense sera vigilante aux conditions de travail dans lesquelles les agents exercent au quotidien. Ces conditions se sont fortement dégradées depuis de nombreuses années, par manque de personnel dans les services.

FO Défense attire votre attention sur l'importance de la considération du personnel civil en ces moments de grande tension sociale et d'inflation galopante, les belles promesses ne remplissent pas les réfrigérateurs.

Encore et toujours, **FO Défense** rappelle que le bien-être et les perspectives de carrière des personnels civils restent ses préoccupations principales et défendra encore et toujours les intérêts moraux et financiers des personnels.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

Paris, le 25 mai 2023.

